

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché pour les « Travaux de suppression de plans d'eau et de restauration morphologique du Ton et du ruisseau du Bois Guillot » Lots 1 et 2 - ABROGE ET REMPLACE LA DECISION D-2025-234

Décision D-2025-269

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

Vu le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 04 juillet 2025 (Profil acheteur et BOAMP) ;

Considérant que la concurrence a correctement joué ;

Considérant l'erreur matérielle sur l'attributaire des lots 1 et 2 ;

PREAMBULE

Par suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2025_12_MAP2, en procédure adaptée concernant les travaux de « Suppression de plans d'eau et restauration morphologique du Ton et du ruisseau du Bois Guillot » :

6 plis ont été reçus, puis analysés pour le lot 1 « Travaux de suppression de 3 plans d'eau et de restauration morphologique sur le ruisseau du Bois Guillot »

7 plis ont été reçus, puis analysés pour le lot 2 « Travaux de suppression d'un plan d'eau et de restauration morphologique sur le Ton (lieu-dit L'Etang) »

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché n° 2025_12_MAP2 relatif aux travaux de « Suppression plans d'eau et de restauration morphologique du Ton et du ruisseau du Bois Guillot » comme suit :

Lots	Attributaires	Montant
1- Travaux de suppression de 3 plans d'eau et de restauration morphologique sur le ruisseau du Bois Guillot	Mandataire du groupement : SAS PELLETIER TP 51 rue de la Vendée BP 70334 79143 CERIZAY Cedex SIRET : 392 783 700 00017 Co traitant : LES ATELIERS DU BOCAGE La Boujalière 79140 LE PIN SIRET : 385 253 182 00096	69 574,85 € HT Soit 83 489,82€ TTC

2- Travaux de suppression d'un plan d'eau et de restauration morphologique sur le Ton (lieu-dit L'Etang)	Mandataire du groupement : SAS PELLETIER TP 51 rue de la Vendée BP 70334 79143 CERIZAY Cedex SIRET : 392 783 700 00017 Co traitant : LES ATELIERS DU BOCAGE La Boujalière 79140 LE PIN SIRET : 385 253 182 00096	28 156,45 € HT Soit 33 787,74 € TTC
--	--	--

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

ARTICLE 3 : D'abroger la décision D-2025-234 du 01/10/2025 susvisée.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **21 OCT. 2025**

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Transmis en préfecture le **21 OCT. 2025**

Notifié ou publié le **21 OCT. 2025**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

